

CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
Du 12 avril 2007

Date de convocation : 5 avril 2007

Nombre de Conseillers : 18

En exercice : 18

Présents : 12

Procurations : 3

L'an deux mille sept le 12 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de

PRÉSENTS : Laurent AUBUCHOU, Martine BERT, Jean-Louis CROUSEILLES, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Jérôme GASIE, Patrick MOURA, Gilbert CANEROT, Christine LABARRERE, Jean-Jacques CLAVERIE, Hilaire LAPORTE, Antoine CUYAUBERE

EXCUSES : Catherine BERGERET, Marie PAYOT, Pierre DABAN

PROCURATIONS : Pierre SAUBATTE à Patrick MOURA, Guy BASSI à Gilbert CANEROT, Pierre-Robert GUICHOU à Jean-Louis CROUSEILLES

Secrétaire de séance : Guy LABARRERE

1 - AMENAGEMENT PARCELLE AC 348 : adopté à l'unanimité

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 30 mars 2007, il avait été décidé de céder le solde de la parcelle AC 348. Il propose d'engager une étude de faisabilité pour l'aménagement de ce terrain et de solliciter tout organisme concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'engager une étude de faisabilité pour l'aménagement du solde de la parcelle AC 348.

DECIDE de solliciter tous les organismes concernés par cet aménagement.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

2 – ASSAINISSEMENT - Augmentation du prix du m3 d'eau : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle que la commune est engagée dans un programme conséquent d'investissements pour assurer la réhabilitation du réseau d'assainissement. Ces travaux ont été demandés par les financeurs (Conseil Général et Agence de l'Eau), afin d'améliorer la qualité des effluents de rejet et pouvoir ainsi bénéficier de financements pour l'extension du réseau.

Il convient donc de prévoir des ressources et à ce titre il propose d'augmenter le prix de l'eau comme suit :

- prix du m3 d'eau de 0.80 € HT à 0,90 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'augmenter le prix du m3 d'eau de 0.80 € HT à 0,90 € HT

3 - BACADES ETRANGERES : adopté à l'unanimité

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de bacade étrangère a été formulée par M. Pierre POMMIES, pour des juments sur les terres indivises avec Arthez d'Asson.

Suite à l'avis favorable de la Commission Indivise du 23 mars 2007, il propose d'accepter cette demande et de fixer les règles suivantes :

- Tarif de 50 € par jument
- Gratuité pour les poulains de moins d'un an
- Date d'estive : 1^{er} juin au 31 octobre 2007
- Une demande par année à renouveler

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
ACCEPTE la requête de M. Pierre POMMIES
APPROUVE les règles proposées
FIXE le tarif des bacades étrangères pour les chevaux à

- 50 € par bête
- Gratuit pour les poulains de moins d'un an

4 - CONVENTION AO 1 – AO 2 TRANSPORT SCOLAIRE : adopté à l'unanimité

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a accepté par délibération du 18 février 2002 la délégation de compétence en matière de transport scolaire. La convention AO1-AO2 passée entre le Conseil Général et la commune arrivant à son terme en fin d'année scolaire 2006-2007, doit être renouvelée pour une période de trois ans.

Le Maire propose le renouvellement de cette convention avec le Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE le renouvellement de la convention AO 1 – AO 2 avec le Conseil Général

AUTORISE le Maire à signer la convention.

5 – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS HLM AU CLOS SAINT-MARTIN : adopté à l'unanimité

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer le coût de l'entretien des espaces verts des HLM réalisé par le service technique communal.

M. le Maire propose de le fixer à 170 € pour 2007

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de fixer le coût de l'entretien des espaces verts des HLM à 170 € pour 2007.

6 - ASSAINISSEMENT : TAXE DE RACCORDEMENT : adopté à l'unanimité

M. le Maire rappelle la délibération du 30 mars 1990, qui fixait la taxe de raccordement à l'égout pour les maisons neuves et existantes.

Il expose que les taxes concernant une maison neuve (de M. Jean-Marc SECULA) et une construction existante (de M. et Mme Philippe SECULA), n'avaient pas été acquittées à l'époque du raccordement au réseau public. Cette situation devant être régularisée, il propose d'appliquer les tarifs fixés en 1990, soit 1219,59 € (8000 Frs en 1990) pour les maisons neuves et 381,12 € (2500 Frs en 1990) pour les constructions existantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'appliquer la taxe de raccordement au tarif fixé en 1990, soit 1219,59 € pour les maisons neuves (pour J-Marc SECULA) et 381,12 € pour les constructions existantes (pour M et Mme Philippe SECULA) pour régularisation.

AUTORISE le Maire à faire

- une réduction de titre de 305.41€ sur le titre n° 19 de 2006 en faveur de M. Jean-Marc SECULA
- une réduction de titre de 152.88€ sur le titre n° 20 de 2006 en faveur de M.et Mme Philippe SECULA.

7 - VENTE DE BOIS : adopté à l'unanimité

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande concernant l'achat de bois de chauffage sur la parcelle indivise cadastrée H 282. Après avis favorable de la Commission Indivise du 23 mars 2007, M. le Maire propose de vendre le bois de chauffage sur pied au plus offrant, avec prix minimum fixé à 12 € le stère. La coupe pourra s'effectuer en période hivernale 2007-2008. La recette sera partagée entre les communes d'Asson et d'Arthez d'Asson au prorata de leurs droits respectifs soit 15/23èmes pour Asson et 8/23èmes pour Arthez d'Asson.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Nom	Emargement	Observations
AUBUCHOU Laurent		
BASSI Guy	Excusé	Procuration à Gilbert Canérot
BERGERET Catherine	Excusée	
BERT Martine		
CANEROT Gilbert		Procuration de Guy Bassi
CLAVERIE Jean-Jacques		
CROUSEILLES Jean-Louis		Procuration de P.R. Guichou
CUYAUBERE Antoine		
DABAN Pierre	Excusé	
GASSIE Jérôme		
GUICHOU Pierre-Robert	Excusé	Procuration à J.L. Crouseilles
GUILHAMET Georges		
LABARRERE Christine		
LABARRERE Guy		
LAPORTE Hilaire		
MOURA Patrick		Procuration de P. SAUBATTE
PAYOT Marie	Excusée	
SAUBATTE Pierre	Excusé	Procuration à P. MOURA